

MAIRIE de



Crêches-sur-Saône

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 071-217101500-20241118-202491-DE

S<sup>2</sup>LO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du 18/11/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 22

### Date de convocation

13/11/2024

### Date d'affichage

13/11/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BERTHET Michel.

### Etaient présents :

M. BERTHET Michel, M. BIANCHINO Federico, M. BOUCHY Cyrille, Mme BROSETTE Marina, Mme CARREIRO Céline, M. CARRERAS Valentin, Mme CURAILLAT Françoise, Mme DE CROMBRUGGHE Claire, Mme DUMONT-PLATEL Christèle, Mme DUMORD Nathalie, M. DUPONT Patrice, Mme FARGEOT-MENEZES Fabienne, Mme FRANCAIS-DUMONT Marjolaine, Mme GUYON Annick, M. MORAND Ludovic, M. PAQUELIER Jean-Luc, M. PERNOT Patrice, M. SIGNORET Pierre, M. THIBERT Vincent

### Procuration(s) :

M. ARNAUD Jean-Claude donne pouvoir à M. PAQUELIER Jean-Luc, M. STOYE Julien donne pouvoir à M. MORAND Ludovic, Mme SANGOY-LUTAUD Coralie donne pouvoir à Mme DUMORD Nathalie

### Etai(ent) absent(s) :

Mme DE OLIVEIRA LEONES Ludivine

### Etai(ent) excusé(s) :

M. ARNAUD Jean-Claude, Mme SANGOY-LUTAUD Coralie, M. STOYE Julien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PAQUELIER Jean-Luc

Numéro interne de l'acte : 2024-91

### **Objet : Enfouissement des réseaux - impasse des écoles**

#### Rapporteur : Jean-Luc PAQUELIER

La commune de Crêches-sur-Saône a entrepris la construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque. En conséquence il convient d'aménager l'impasse des écoles dans le but de faciliter et de sécuriser le cheminement des enfants et des adultes les accompagnant.

Dans ce cadre une demande d'enfouissement des réseaux a été faite auprès du SYDESL.

L'application du contrat de concession et les règlements d'intervention du SYDESL nous permettent d'obtenir une aide de 15 237.61€, sachant que le coût total de l'opération s'élèverait à 95 706.29€.

Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 68 245.16€.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver** le projet d'enfouissement des réseaux impasse des écoles ;
- **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 071-217101500-20241118-202491-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Le Maire,

Michel BERTHET

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc PAQUELIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc Paquelier', written over a circular stamp.

